

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Date de la convocation

08/03/2024

### Date de l'affichage

08/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Châteaubateau, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

### Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT (*arrivé à 19h10 pour la délibération 2024/29-03*), Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Francis OUDOT, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT et Jean-Sébastien SGARD.

### Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Christian CIBIER par Jean-Marc DESPLATS, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Sébastien DROMIGNY par Nolwenn LE BOUTER, Charlie GABILLON par Alban LANSELLE, Farid MÉBARKI par Jean-Jacques BRICHET, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Pierre-Yves NICOT par Eliane DIACCI, Frédéric ROCHER par Jean-Yves RAVENNE, Joëlle VACHER par Christophe MARTINET.

### Absent(s) excusé(s)

Thomas LECONTE, Pierre PERRET.

### Absent(s) non excusé(s)

Aurélié POLESE, Alain THIBAUD.

44 conseillers communautaires en exercice : 29 présents, 11 représentés, 2 absents excusés et 2 absents non excusés à la séance.

Monsieur Jean-Marc DESPLATS est nommé secrétaire de séance.

**2024/38-12 – OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT BUDGET M49 SPANC - EXERCICE 2023**

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales article 2312-1,

Vu le vote du budget M49 SPANC 2023,

Vu la délibération n°2024/37-11 de ce jour, par laquelle le conseil communautaire a approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat d'investissement de l'exercice 2023,

Considérant le déficit de fonctionnement de l'exercice 2023 de 4 473,41 €, que l'excédent antérieur de fonctionnement était de 6 119,56 € portant l'excédent cumulé de fonctionnement à 1 646,15 €,

Considérant le déficit d'investissement de l'exercice 2023 de 594,00 €, l'excédent d'investissement antérieur de 215 250,53 € portant l'excédent cumulé de la section d'investissement à 214 656,53 €,

Considérant le report des restes à réaliser en investissement de 53 216 € en dépenses. L'excédent d'investissement cumulé avec les restes à réaliser s'élève donc à 161 440,53 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ARTICLE UN :**

Confirme le report sous l'imputation 002 aux recettes de la section de fonctionnement la somme de 1 646,15 €.

**ARTICLE DEUX :**

Confirme le report sous l'imputation 001 en recettes d'investissement la somme de 214 656,53 €

**ARTICLE TROIS :**

Prend acte du report des restes à réaliser en dépenses d'investissement pour 53 216,00 €.

**ARTICLE QUATRE :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 14 mars 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 22 MARS 2024

ID : 077-247700701-20240314-2024\_38\_12-BF